



Contrat de scolarisation

Suite



2 / 2

Associations de parents d'élèves

" Les associations APEL et Divaskell aident à rendre notre école vivante et ont un rôle important de lien social entre les familles et le corps enseignant". Elles participent à l'organisation de manifestations festives, aux travaux de rénovations, à l'organisation de projets divers à destination des familles ou des élèves, fêtes d'école, achat de matériels, conférences à thèmes... Pour fonctionner, elles ont besoin du soutien de toutes les familles de l'école.

APEL

Chaque famille de l'établissement cotise à l'Association de Parents d'élèves.

La participation active à l'Association est une composante importante du mode de fonctionnement des établissements privés catholiques. Un coup de main, quelques heures offertes, une participation à des fêtes d'école, dans la mesure du temps de chacun, et uniquement pour le bien être des élèves. La demande de non cotisation à l'APEL se fait par un courrier motivé à adresser à l'association et copie au chef d'Etablissement.

DIVASKELL

L'association Divaskell est l'association qui regroupe les familles bilingues françaises bretonnes de notre filière bilingue. Chaque famille de la filière bilingue cotise à DIVASKELL. Au travers des animations proposées, Divaskell promeut et défend l'apprentissage du Breton en tant que seconde langue. La demande de non cotisation à Divaskell se fait par un courrier motivé à adresser à l'association et copie au chef d'Etablissement.

Aides sociales

Qui peut prétendre à cette aide ?

- Les familles domiciliées à Mordelles UNIQUEMENT et qui utilisent le restaurant scolaire / garderie étude de l'Immaculée et ayant un quotient CAF ne dépassant pas 1039 €

Un dossier est à retirer en MAIRIE à partir du 20 août puis à déposer avant le 10 septembre délai de rigueur à la MAIRIE de Mordelles. Cette dernière vous communiquera, ainsi qu'à l'Etablissement l'aide octroyée courant septembre.

Cette aide viendra en déduction sur vos factures mensuelles.

Assurance Scolaire

Cette charge est incluse dans le budget de fonctionnement de l'établissement, école et collège. Dans la formule choisie, les élèves sont garantis 24H/24H pour l'année scolaire en cours.

J'ai corrigé si besoin le dossier d'inscription et j'ai pris connaissance du contrat de scolarisation.

A le

Signature Obligatoire

